

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près de
l'abbaye de Fosseuse. — (Téléphone 641)
TOURCOING, rue Vain, 39. (Téléphone 154)

Bureau administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque
mois et sont payables d'avance

DE ROUBAIX TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Les obsèques de M. Alfred Girard, sénateur du Nord, à Valenciennes

RÉVÉLATIONS SUR LE CRIME DU MARAIS-DE-LONNE. — DE L'ASSOCIATION DE FRAUDEURS DE PHOSPHORE

A LIRE

EN 2^e PAGE
LES OBSÈQUES DE M. ALFRED GIRARD, SÉNATEUR DU NORD.

EN 3^e PAGE
NOTES INFORMATIONS DE DERNIÈRE HEURE.

EN 6^e PAGE
NOTRE CHRONIQUE SPORTIVE.

Le Parti radical et l'Union démocratique

Depuis leur création, le Parti radical et le radical-socialiste, et l'Alliance républicaine démocratique avaient entretenu les plus cordiales et les plus fraternelles relations. Leur action politique et électoraliste s'exerçait parallèlement et dans un accord parfait.

Mais aux dernières élections législatives des difficultés vinrent troubler cette bonne harmonie. Non seulement l'Alliance démocratique n'admettait pas le déclin du Parti radical de ne point connaître d'ennemis à gauche, à l'exception de quelques radicaux ; non seulement elle préconisait, au second tour de scrutin le désistement en faveur des candidats progressistes contre les candidats socialistes ; mais encore, dès le premier tour, dans certaines circonscriptions, et le rapprochement des candidats aux candidats du Parti radical.

Il en résulte des plaintes, des récriminations, qui se traduisent par une proposition de nos amis Dalimier, député de Seine-et-Oise, et Emile Desvues, conseiller municipal de Paris, aux termes de laquelle il ne serait plus permis d'appartenir à la fois au Parti radical et radical-socialiste et à l'Alliance républicaine démocratique. (On se rappelle que notre ami Maxime Lecomte, refusant d'opter entre deux organisations qui lui étaient également sympathiques, donna sa démission de l'une et de l'autre).

Adoptée par la commission de réexamen constituée par le Comité exécutif, cette proposition fut ratifiée par le Congrès de Rouen, avec cette signification, toutefois, bien précisée par le rapporteur Desvues, qu'il n'y avait pas à un acte d'hostilité contre les bons républicains de l'Alliance, qu'il ne s'agissait que d'un règlement de comptes entre deux groupes de membres de l'Alliance démocratique s'étant constitués en vue d'aller dans le pays faire de grandes conférences républicaines, de travailler d'un commun accord à une œuvre d'éducation populaire. Et on demanda au Parti de désister sur les manifestations et de ne pas favoriser.

Et qui parlait ainsi ? M. Dalimier lui-même. La surprise fut, tout d'abord, un peu vive. Des protestations s'élevèrent. Que devaient être lors la décision du Congrès de Rouen ? Le Parti, demanda Bourry, ne peut-il pas organiser lui-même et avec ses seules forces ces manifestations ?

Vainement Dalimier expliqua que l'organisation parlementaire dont il s'agissait présentait toutes les garanties désirables, que si son président était M. Chéron, appartenant à l'Alliance démocratique, il n'y avait pas de présidence d'honneur et pour secrétaire des membres du Parti radical, MM. Henri Brisson, Berteaux, Cruppi et Bouffandeau ; vainement il fit ressortir l'intérêt qu'il y aurait à faire traiter, dans les conférences projetées, la question de l'impôt sur le revenu par un membre de l'Alliance comme M. Caillaux, l'assemblée n'était pas convaincue et elle allait peut-être repousser la proposition lorsqu'un homme particulièrement autorisé et respecté se leva : c'était le président M. Bonnes.

Et l'honorable président du Comité, à qui ses adversaires ont fait une réputation de secrétaire d'administration, fit entendre le langage le plus sage et le plus conciliant.

Il appuya, tout d'abord, les résolutions, la proposition Dalimier. Il répondit aux critiques exprimées en disant que les conférences n'auraient lieu qu'avec

l'assentiment des parlementaires, des comités locaux du Parti radical. Puis, avec une énergie qui fit sensation, il déclara qu'il n'avait accepté la présidence du comité exécutif qu'à la condition de faire l'union de tous les républicains comme il l'avait faite pendant les trois ans qu'il était resté au pouvoir.

L'assemblée, émue et conquise, éclata en applaudissements.

C'était le triomphe de la modération entre républicains, de la politique d'opportunité, de clairvoyance et de raison. Mais ce fut aussi un coup sensible porté à la décision du Congrès de Rouen, prise sous l'influence d'événements passagers et de ressentiments que le temps ne manquera pas d'apaiser.

GEORGES ROBERT.

Un Musée colonial Français à Bruxelles

Notre ami Charles Rottand, dans le Bulletin de la Chambre de Commerce française de Bruxelles, qu'il a fondée en 1885 et qu'il préside, depuis le début d'activité et de dévouement, annonce en ces termes la création d'un musée colonial français à Bruxelles :

Tous ceux qui ont admiré la superbe exposition coloniale française à l'exposition de Bruxelles, si bien installée, si vivante et dont le succès restera vivace en votre mémoire, vous ne serez certainement pas étonnés de voir que nous sommes en train d'installer, dans nos futurs locaux de l'avenue que nous allons édifier dans notre école, un musée colonial français, groupant, dans une vaste salle, tous les produits coloniaux, susceptibles d'être achetés par la Belgique.

Ce musée nous permettra, tout d'abord, d'instruire nos élèves, de leur faire connaître nos colonies par leurs produits, et, qui sait, de développer, en eux le désir de connaître ces contrées lointaines et de s'y rendre plus tard avec toute la suite de la jeunesse.

Dans ce musée, nos colonies ne seront pas des lettres mortes, elles nous serviront de modèles et de bénéficiaires. Notre belle Algérie pourra nous envoyer ceux de ses produits susceptibles de trouver un débouché en Belgique. La Tunisie, également, y trouvera sa place et, à la condition que ses intéressés nous expédient régulièrement des échantillons, notre musée, après avoir instruit nos enfants, édifiera nos amis algériens qui deviendront des acheteurs sérieux. Les produits exposés nous serviront, avec le prix de vente rendu au port français le plus proche, le non et l'adresse du producteur.

Quant au producteur recevra une offre d'achat directe, il nous en référera et nous le renseignerons sur la solvabilité de son client.

Tout cela gratuitement, est-il besoin de le dire. C'est notre Chambre de Commerce qui prend à sa charge tous les frais.

Que les hommes compétents et les services techniques nous viennent en aide et nous donneront des échantillons nous permettra de réaliser nos buts, et, puisque nos produits et nos virgules ; on n'a rien trouvé qui puisse alimenter la malignité de certains journaux. D'abord, M. Iswolski, le représentant de l'Union démocratique en France, qui n'aurait pas été choisi par le Parti pour inaugurer à Paris une politique allemande, ou qui n'aurait pu accepter une fonction et un rôle pendant aussi mal avec son caractère reconnu.

Ensuite les deux grandes nations « amies et alliées » se sont affirmées dans ces paroles avec une force et une netteté qui ne laissent rien à désirer et, qui rappelleront les plus beaux temps de l'Alliance à son aurore.

Sans doute les potentats sont toujours ce qu'ils sont, et leurs liens de famille, au lieu de leur communauté de vues établis, entre eux une intimité permanente. Mais les conditions de la politique européenne restent ce qu'elles étaient ; la France et la Russie sentent parfaitement que la paix et l'avenir sont liés au maintien de l'accord entre elles et avec l'Angleterre.

Cette observation, qui conserve toute sa validité, n'empêche pas que la République française n'ait besoin de conserver plus que jamais le tranquille intérieur et le respect des lois.

Voilà, d'autre part, ce qu'écrivait à « Journal » un correspondant de Berlin :

La politique allemande subit une ceinture.

France, Russie, Allemagne

Après l'entrevue de Potsdam et le discours au Reichstag. — L'opinion de M. Hector Depasse. — Ce qu'on dit en Allemagne de la nouvelle orientation politique.

Notre collaborateur, M. Hector Depasse, député de la Seine, étudiant la situation politique internationale, après l'entrevue de Potsdam, le discours du chancelier Reichstag et la réception à Paris, de M. Iswolski, ancien ministre des affaires étrangères et ambassadeur en France de la nation amie et alliée, écrit :

La presse d'opposition, toujours pessimiste en tous pays, avait signalé en France de gros points noirs à l'horizon, après l'entrevue de Potsdam, entre le tsar de Russie et l'empereur allemand. Même certains journaux républicains avaient contribué à créer un courant d'opinion défavorable. On rappelait que l'empereur François-Joseph avait précédé de peu l'entrée des deux potentats du Nord. Déjà on faisait entendre une nouvelle amorce de la Sainte-Alliance qui avait été si fatale aux destinées de la liberté en Europe.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, avait bien déclaré que ces commentaires étaient fort exagérés, et qu'au fond, il n'y avait rien de changé dans les conditions de l'équilibre européen, ce courant d'opinion n'en persistait pas moins à s'accroître et à se développer. Les journaux allemands ont été très intéressés par une interpellation à la tribune française qui était devenue tout à fait nécessaire. Plusieurs orateurs se présentèrent pour offrir à M. Pichon l'occasion de s'expliquer.

Les jours se sont passés et on n'a pas interpellé.

Que s'est-il donc passé qui a provoqué un changement si rapide ? Il s'est passé que M. Iswolski, le nouvel ambassadeur de Russie à Paris, a été reçu à l'Élysée par le Président de la République, et les paroles prononcées par ces deux personnages n'ont jamais été plus cordiales, plus confiantes et plus optimistes que le développement de la politique franco-russe.

Ces discours officiels, à l'arrivée de tout nouvel ambassadeur, sont toujours plus ou moins empreints de la banalité diplomatique qui est en usage en de telles circonstances. Mais cette fois-ci, les récents commentaires de la presse sur l'entrevue de Potsdam et l'appréhension qui s'était manifestée dans une partie du public ont donné plus de relief aux déclarations échangées dans la réception de l'Élysée.

On ne s'est pas fait faute d'épucher les paroles plus ou moins officielles de certains journaux. D'abord, M. Iswolski, le représentant de l'Union démocratique en France, qui n'aurait pas été choisi par le Parti pour inaugurer à Paris une politique allemande, ou qui n'aurait pu accepter une fonction et un rôle pendant aussi mal avec son caractère reconnu.

Ensuite les deux grandes nations « amies et alliées » se sont affirmées dans ces paroles avec une force et une netteté qui ne laissent rien à désirer et, qui rappelleront les plus beaux temps de l'Alliance à son aurore.

Sans doute les potentats sont toujours ce qu'ils sont, et leurs liens de famille, au lieu de leur communauté de vues établis, entre eux une intimité permanente. Mais les conditions de la politique européenne restent ce qu'elles étaient ; la France et la Russie sentent parfaitement que la paix et l'avenir sont liés au maintien de l'accord entre elles et avec l'Angleterre.

Cette observation, qui conserve toute sa validité, n'empêche pas que la République française n'ait besoin de conserver plus que jamais le tranquille intérieur et le respect des lois.

Voilà, d'autre part, ce qu'écrivait à « Journal » un correspondant de Berlin :

La politique allemande subit une ceinture.

L'AGITATION OUVRIÈRE en France et à l'étranger

La C. G. T. prépare la Grève générale

La Réunion du Comité confédéral. — Les Ordres aux Secrétaire des Syndicats.

Dans le plus grand silence, la Confédération générale du travail prépare la grève générale de protestation contre la continuation à mort du secrétaire du syndicat des charbonniers de la Haute-Normandie.

Hier soir, le comité de grève permanent a réuni pour discuter les modalités d'un congrès de la C. G. T., pour examiner la situation et prendre des résolutions définitives.

D'autre part, l'Union des syndicats de la Seine, cette organisation légale, chassée de la Bourse du travail par le préfet de la Seine, organise tous les secrétaires de syndicats à une consultation qui se fera demain soir.

M. Bled, l'un des meneurs de la C. G. T., intervint sur ce qu'il fallait assurer de ces meetings privés, dit :

« Les réunions du comité de grève générale représentent l'unité de tous les syndicats alliés à la C. G. T. et l'Union des syndicats alliés à se prononcer sur les modalités à prendre pour obtenir, non pas la grève de Durand, nous savons bien qu'on n'aura pas l'écouleur, mais pour obtenir au moins un libéralisme immédiat.

« Il faut, ordie que celle-ci, que ce grève soit nécessaire, nous estimons qu'on devrait tout le syndicalisme est atteint, et c'est pour nos organisations une question de vie et de mort.

« Nous bien ne pouvons nous pas hésiter. Les secrétaires de syndicats qui tous autres vides doivent prendre leurs dispositions pour préparer une manifestation d'importance qui donne à réfléchir au gouvernement.

« Dans l'état actuel des choses, il nous faut faire de l'action. C'est notre seule sauvegarde contre le capitalisme et les pouvoirs publics coalisés.

« Il n'est pas possible que nous nous laissions réduire et les organisations ouvrières, si elles ne protestent pas, immédiatement, contre le capitalisme et les pouvoirs publics coalisés.

« Je ne puis encore vous dire quelles dispositions seront prises par le comité de grève de l'Union des syndicats, mais on y parlera de la grève générale de vingt-quatre heures pour le moins. »

Un Monument au Colonel Noll

Le général Brun, ministre de la guerre, a écrit à M. Barchot, maire de Vitry-le-François, qu'il a accordé le terrain pour l'érection d'un monument au colonel Noll, tué glorieusement à Tennet, qu'il lui était agréable de s'associer à l'œuvre patriotique entreprise et qu'il s'inscrivait personnellement pour 200 francs.

M. Jean Morel, ministre des colonies, a également déclaré qu'il s'associerait de tout cœur à cette belle œuvre qui sera un hommage rendu au patriotisme du brillant officier.

UN TYPHON ravage une province du Tonkin

Le Journal « Le Courrier Saigonais », arrivé à Marseille par l'Anglais, annonce que le rétablissement des communications a permis de recueillir des renseignements sur les dégâts causés par un typhon, dans la province de Huah-Ninh.

La région Nord a été particulièrement éprouvée ; dans le Phu de Bong-Son, 1.765 maisons indigènes ont été renversées, 43 jadis coupées, 115 bœufes noyées et 3 personnes ont été tuées. Dans le Huay de Hoai-Nai, 60 maisons ont été abîmées.

Le même journal ajoute que la récolte, qui n'était pas terminée, a été partiellement compromise ; 1.000 cocotiers ont été abîmés dans la région de Phu-Quang, et l'on signale également de nombreux dégâts aux bâtiments de la douane. Enfin, les routes, les ponts et les postes de la garde indigène ont également souffert.

La visite douanière à la frontière

Qui ne connaît le supplice de la visite douanière, à la frontière ?

Une société allemande dite « pour la préparation des traités de commerce », a été admise à l'Office impérial des chemins de fer, pour faire des recherches relatives à Berlin, concernant le trafic sur les chemins de fer, ledit Office s'employait pour obtenir la suppression de la visite douanière des bagages aux gares frontalières.

A la suite d'une séance internationale, cette visite douanière pourrait être effectuée à la station d'arrivée ; à défaut d'autres arrangements sur ce point, la pétition de mandats qu'on mène la visite des bagages à main se fera toujours dans les conditions

La garde de l'enfant

UN DRAME DU DIVORCE EN COUR D'ESSAIS

Le peintre Médaille, qui tua sa femme au Palais de Justice, comparait devant le jury de la Seine.

Le jury de la Seine était appelé hier à dire son dernier mot sur le cas du peintre lithographe François Médaille qui, dans l'après-midi du 6 août dernier, tua sa femme à coups de revolver.

Cette scène tragique s'était déroulée dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice de Paris, à la sortie de l'audience du tribunal de première instance.

On se rappelle dans quelles circonstances :

M. Médaille plaidait en divorce contre sa femme, née Marie Clément. La quatrième chambre avait ordonné une enquête et le mariage avait été déclaré nul.

M. Médaille avait en outre stipulé dans le jugement que Marie Clément, en cas de divorce, passerait à son père, et le mois de septembre avec sa mère.

M. Médaille, ayant en vain réclamé sa fille, prétendit sa femme qu'il entendait user de droit que lui avait conféré le jugement et emmener la jeune fille avec lui aux bords de mer. Il ne recut aucune réponse. Alors, par l'entremise de son avocat, M. Ribaudou, il s'adressa au tribunal des référés pour obtenir l'exécution du jugement.

Le 6 août, les deux époux étaient présents à l'audience, ainsi que Marie Clément. Sur une question du président, Marie Clément déclara qu'elle ne s'opposait pas à l'exécution du jugement ; mais la jeune fille, alléguant le caractère violent et brutal de son père, demanda à ne pas quitter sa mère.

C'est une leçon qu'en lui a apprise, et quelle espèce, pressant M. Médaille, de la jeune fille, sous prétexte qu'elle était l'expression de son dévouement, et de l'Etat. Le président rendit alors une ordonnance maintenant à la mère la garde de l'enfant tout en réservant le droit de visiter du père, conformément aux prescriptions du jugement.

— Ainsi, écrit M. Médaille, je ne pourrai pas emmener ma fille en vacances ? C'est une indignité.

— Taisez-vous, répliqua le président, la cause est jugée.

Le peintre ne dit pas un mot, mais se tournant vers sa femme qui était assise sur la porte de la salle d'audience, se dirigea vers elle en courant. Les magistrats furent pris en étonnement et se mirent à l'œuvre de la salle des Pas-Perdus vers la galerie aux condamnés, où se trouvait le tribunal de première instance.

Le peintre et sa femme furent arrêtés par la police et conduits au Palais de Justice. Le procureur général déclara que le cas était un cas de divorce et que le mariage était nul.

Le jury de la Seine était appelé hier à dire son dernier mot sur le cas du peintre lithographe François Médaille qui, dans l'après-midi du 6 août dernier, tua sa femme à coups de revolver.

Cette scène tragique s'était déroulée dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice de Paris, à la sortie de l'audience du tribunal de première instance.

On se rappelle dans quelles circonstances :

M. Médaille plaidait en divorce contre sa femme, née Marie Clément. La quatrième chambre avait ordonné une enquête et le mariage avait été déclaré nul.

M. Médaille avait en outre stipulé dans le jugement que Marie Clément, en cas de divorce, passerait à son père, et le mois de septembre avec sa mère.

M. Médaille, ayant en vain réclamé sa fille, prétendit sa femme qu'il entendait user de droit que lui avait conféré le jugement et emmener la jeune fille avec lui aux bords de mer. Il ne recut aucune réponse. Alors, par l'entremise de son avocat, M. Ribaudou, il s'adressa au tribunal des référés pour obtenir l'exécution du jugement.

Le 6 août, les deux époux étaient présents à l'audience, ainsi que Marie Clément. Sur une question du président, Marie Clément déclara qu'elle ne s'opposait pas à l'exécution du jugement ; mais la jeune fille, alléguant le caractère violent et brutal de son père, demanda à ne pas quitter sa mère.

Arabes contre Anglais

Un détachement du croiseur anglais « Hyacinth » débarqua à Dubai, dans le golfe de Persée, pour faire des recherches relatives à la contrebande des armes, a rencontré de la résistance de la part des Arabes. Les 26 soldats manquant, mais les Arabes auraient eu 14 tués et blessés et les Anglais une quinzaine.

POUR LES ANNONCES :
ANNONCES : O. R. de la Seine
BELLAS : O. R. de la Seine
FATS BUREAU : O. R. de la Seine
LOCALES : O. R. de la Seine

Les annonces sont reçues au Bureau du Journal, 37, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 55, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE :
à ROUBAIX : N° 661 à TROISMOUS : N° 1000
à LILLE : N° 97